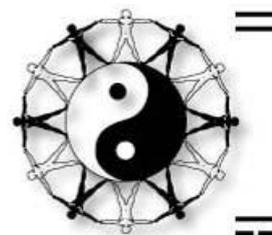


# AIST

## ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SHIATSU TRADITIONNEL



### CHARTRE

#### Préambule

L'Association Internationale de Shiatsu Traditionnel « **A.I.S.T.** » est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'association a pour objet de faire connaître, promouvoir, transmettre, enseigner l'art et la technique issue de la discipline japonaise appelée **Shiatsu**.

Elle est née de l'aspiration commune de praticiens et d'élèves de l'École de Shiatsu Thérapeutique « **E.S.T.** », créée à Paris par **Bernard BOUHERET**, kinésithérapeute DE, diplômé de l'école de Koho-Shiatsu, au Japon.

Formés dans le respect de l'authentique tradition japonaise, ses membres sont désireux de dispenser et de pratiquer leur art dans une perspective de qualité et de sincérité et dans une recherche d'harmonisation de l'être dans sa globalité, afin de transmettre au travers de leurs soins un équilibre profond, durable et fécond.

Le Maître Kano, fondateur du Judo, a enseigné dans cet art martial japonais ces deux principes fondamentaux : « Entraide et prospérité mutuelle ». L'**A.I.S.T.** se reconnaît dans ces valeurs de solidarité et de soutien réciproque. Elles sont les piliers du « **Sei Shiatsu Dô** ».

**Quand nous œuvrons tous dans la même direction, nous sommes plus forts.**

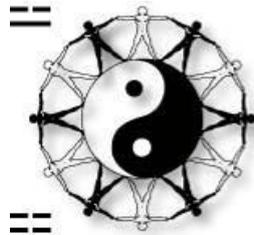
**L'idéogramme « Sei Shiatsu Do » signifie :  
« La Voie du Shiatsu sincère, du bon cœur et de la bonne foi ».**

#### CHARTRE

Les principes énumérés dans cette chartre s'imposent à tous les membres de l'Association.

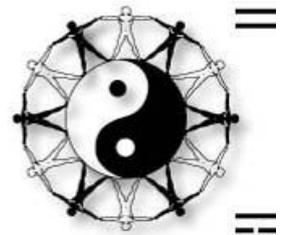
Ces derniers s'engagent sur l'honneur à adopter et respecter le comportement suivant :

- Se conformer en tout point au Règlement Intérieur de l'**A.I.S.T.** et à respecter son Code de Déontologie et d'Éthique définissant des règles de pratique stricte.
- ✓ Respecter les diverses prescriptions et indications portées sur les documents émis par l'Association.
- ✓ Être conscient que l'**A.I.S.T.** est une association à but non lucratif, regroupant enseignants, praticiens, élèves, anciens élèves, au service de chacun et servie par tous.



# AIST

## ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SHIATSU TRADITIONNEL



- ✓ L'Association a également pour objectif de maintenir le contact entre ses membres en les informant notamment des dernières actualités « **Shiatsu** ».

### VOCATION

Si l'Association est le lien privilégié de rencontre entre praticiens, élèves, anciens élèves et enseignants de l'**E.S.T.**, elle a aussi pour vocation d'être une passerelle et une ouverture vers le monde extérieur. Son action, entre autres, s'exerce dans des champs aussi variés que :

- ✓ Les arts martiaux ;
- ✓ Les arts du mouvement et de la scène ;
- ✓ Le monde du handicap, par ses interventions et ses ateliers en partenariat avec l'Association Française des Polyarthritiques.

### L'Association a pour but de :

- ✓ Représenter un Shiatsu traditionnel, véritable art thérapeutique le « **Sei Shiatsu Do** »
- ✓ Rejoindre le monde du handicap ;
- ✓ Aider les jeunes praticiens à s'installer ;
- ✓ Permettre aux praticiens de continuer à échanger après leur formation ;
- ✓ Développer les échanges avec le monde des Arts martiaux et les Arts de la scène ;
- ✓ Initier un dialogue entre les visions occidentales et orientales de la médecine.

### Et aussi de :

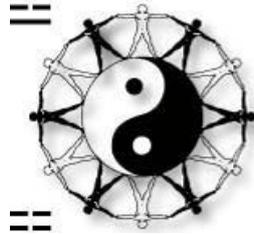
- ✓ Permettre la diffusion du **Shiatsu** à un large public et en faire mieux connaître les bienfaits.
- ✓ Garantir un niveau de qualité de pratique aux personnes désirant recevoir des séances de **Shiatsu**.

Tout au long de l'année l'**A.I.S.T.** et l'**E.S.T.** organisent des rencontres, des conférences et des stages ouverts aux élèves et aux membres.

## CODE DE DEONTOLOGIE ET D'ETHIQUE

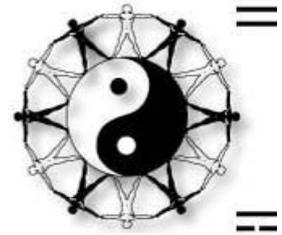
### DEONTOLOGIE

En devenant membre de l'**A.I.S.T.**, le récipiendaire s'engage ipso facto et sans réserve à sa présente **Charte** et au respect du présent **Code de Déontologie et d'Éthique** conforme à l'esprit du **Sei Shiatsu**, à la lettre de ses **Statuts**, de son **Règlement Intérieur**, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur, tant européens que français.



# AIST

## ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SHIATSU TRADITIONNEL



**En conséquence, l'adhérent s'engage sur l'honneur à :**

- ✓ Exercer son art dans le respect total de l'intégrité physique et morale de la personne traitée.
- ✓ Respecter une stricte confidentialité.
- ✓ Fixer des honoraires en accord avec l'équité en les proportionnant aux prestations fournies, tout en restant libre d'offrir des traitements gratuits, si nécessaire, ou dans le cadre d'un bénévolat.
- ✓ Toujours garantir une prestation optimum, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, de stages et formations complémentaires.
- ✓ Mener ses activités de **Shiatsu** en excluant toute forme de prosélytisme religieux, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.

Par ailleurs, l'adhérent doit garder à l'esprit que le **Shiatsu** n'est pas une pratique médicale au sens occidental du terme.

**Par conséquent il doit :**

- ✓ S'abstenir d'établir un quelconque diagnostic médical.
- ✓ Ne pas interrompre ou modifier un traitement médical.
- ✓ Ne pas prescrire ou conseiller de médicaments.
- ✓ Diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant des signes d'un malaise ou des symptômes anormaux.
- ✓ Avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique, ouverte vers les disciplines médicales et paramédicales et les autres médecines alternatives.

### **ETHIQUE**

Au-delà des principes émis à travers le Code de Déontologie, ces règles d'éthique seront respectées, en toutes situations, dans sa pratique :

- ✓ Créer un lien de confiance, lien irremplaçable entre le praticien et son receveur.
- ✓ Respecter l'autre dans sa demande et dans ses choix.
- ✓ Respecter la personnalité et le système de valeurs des receveurs et ne pas les juger.
- ✓ Respecter les besoins et les limites de l'autre, notamment sa capacité à communiquer, à se laisser toucher ou à accepter des recommandations.
- ✓ Respecter et encourager l'autonomie des receveurs et la responsabilité de leur santé.
- ✓ Ne faire aucune promesse de guérison et ne jamais considérer que le **Shiatsu** soit à même de tout régler.
- ✓ S'engager à ne commettre aucun acte servant uniquement ses intérêts personnels.
- ✓ **Accueillir le receveur en tant que personne unique et cheminer avec lui en bon compagnonnage.**

***A.I.S.T. Association Internationale de Shiatsu Traditionnel***

<http://www.shiatsu-aist.org/accueil/accueil.php>